

LES DEUX TÉMOINS

BULLETIN TRIMESTRIEL DE LIAISON ET D'INFORMATION
ASSOCIATION UNITÉ - FONDATEUR ABBÉ ROBERT LARGIER

38, QUARTIER MARCASSO - 20225 CATERI - Tél. : 04 95 61 75 25 - Courriel : unite@wanadoo.fr
N°106 - MARS 2024

ISSN 1623-2135



- ❖ *Les Trois Coeurs*, celui de Jésus transpercé par le coup de lance en rouge, celui de Marie en bleu et celui de Joseph en blanc, sont encastrés les uns dans les autres pour représenter l'unité d'amour de la Sainte Famille : Jésus, le Sacerdoce - Marie, la Maternité divine - Joseph, le protecteur du Sacerdoce et de la Maternité (in Saint Matthieu 1, 18-25 et 2, 13-23).
- ❖ *Les Trois Coeurs* sont dans un cadre carré qui symbolise l'Église sainte telle que Saint Jean la voit dans l'Apocalypse (21, 2, 10,16) : la Sainte Famille modèle de l'Église.
- ❖ *Les Trois Coeurs* sont inscrits sur fond jaune, la couleur de la Papauté, car l'Église du Christ repose sur Pierre - rocher, guide et pasteur - selon la volonté exprimée par Jésus-Christ (in Saint Matthieu 16, 18, in Saint Luc 22, 32 et in Saint Jean 21, 15-17).
- ❖ *Les Trois Coeurs* sont surmontés de la croix au pied de laquelle sont réunis les deux Témoins : la Sainte Vierge Marie et Saint Jean l'apôtre, la Femme qui est la Maternité divine et le Prêtre revêtu du Sacerdoce du Christ, tous deux tournés vers le Christ, tous deux unis par le Christ, tous deux envoyés en mission par le Christ (in Saint Jean 19, 25-27 et Apocalypse 11, 3-12).

Ainsi se réalise l'unité de l'esprit dans la diversité des talents.

Ce bulletin est tout entier au service de la construction de l'Église comme le demande Saint Paul dans son Épître aux Éphésiens (4, 12-15) : « organisant ainsi les saints pour l'œuvre du ministère, EN VUE DE LA CONSTRUCTION DU CORPS DU CHRIST, au terme de laquelle nous devons parvenir, tous ensemble, à ne faire plus qu'un dans la foi et la connaissance du Fils de Dieu, et à constituer cet Homme parfait, dans la force de l'âge, qui réalise la plénitude du Christ. Ainsi nous ne serons plus des enfants, nous ne nous laisserons plus ballotter et emporter à tout vent de la doctrine, au gré de l'imposture des hommes et de leur astuce à fourvoyer dans l'erreur. Mais, VIVANT SELON LA VÉRITÉ ET DANS LA CHARITÉ, nous grandissons de toutes manières vers Celui qui est la Tête, le Christ ».

LA RÉSURRECTION DU CHRIST L'APPARITION AUX FEMMES

« (5) ...l'Ange, prenant la parole, dit aux femmes : 'Ne craignez point, vous ; car je sais que vous cherchez Jésus qui a été crucifié. (6) Il n'est point ici ; car Il est ressuscité, comme Il l'avait dit.

Venez, et voyez le lieu où le Seigneur avait été mis. (7) Et hâtez-vous d'aller dire à Ses disciples qu'Il est ressuscité, et voici qu'Il vous précède en Galilée ; c'est là que vous Le verrez. Voici, je vous l'ai prédit'.

(8) Sortant vite du sépulcre, tout émues et pleines de joie, elles coururent porter la nouvelle à Ses disciples.



In Saint Matthieu,
ch. 28 v. 5-10

« (9) Et voici que Jésus vint à leur rencontre, en disant : 'Je vous salue'.

Elles s'approchèrent, et embrassèrent Ses pieds en se prosternant devant Lui.

(10) Alors Jésus leur dit : 'Ne craignez point ; allez annoncer à Mes frères de partir pour la Galilée ; c'est là qu'ils Me verront' »

Apparition du Christ aux trois Maries,
Vincenzo Campi,
Brescia, 1577
Scuola de Santa Maria della Pace

MÉDITATION

SAINT JOSEPH, UN HOMME JUSTE

Abbé Julien Bacons

Lors de la quatrième assemblée générale de l'association UNITÉ, le 23 mars 2001, l'Abbé Julien Bacon a fait porter sa méditation sur Saint Joseph. Alors Prieur général de l'*Opus Sacerdotale*, docteur en Histoire religieuse et enseignant en théologie morale et pastorale, l'Abbé Julien Bacon a voulu entamer sa méditation par un rappel de la continuité de son action avec celle de l'Abbé Robert Largier.

ପାତ୍ରଙ୍କରଣ

« *Voyez-vous, je tiens à ce que l'enseignement de l'Abbé Largier soit conservé - QU'IL SOIT CONSERVÉ : or, il faut quelqu'un pour le conserver, ensuite, qu'il soit promulgué.*

Vous, vous êtes là pour le conserver. Conservez-le bien.

Et moi j'essaie de le promulguer par notre revue de l'Opus Sacerdotale...

Il est indispensable à l'heure actuelle que la doctrine que l'Abbé Largier nous a transmise soit protégée et soit conservée, même si c'est par le petit nombre, cela n'a pas d'importance.

C'est la petite graine qui finira par germer. On a des quantités de signes d'espérance. Ce sont des petits signes comme cette association, mais qui nous indiquent que l'Espérance est une vertu chrétienne et que nous devons l'avoir au fond de notre cœur ».

SAINT JOSEPH, UN HOMME À LA CROISÉE DES CHEMINS DE DIEU

Le jour du 19 mars, nos cœurs se sont mis à l'unisson de la liturgie pour célébrer avec toute l'Église le dernier des patriarches. Le plus discret peut-être, mais qui fut appelé à une mission extraordinaire aux côtés de la Vierge Marie.

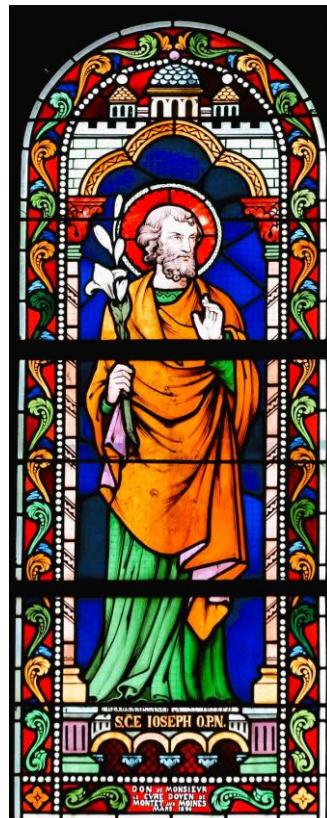
Quand l'Église a-t-elle placé cette fête de Saint Joseph ? À la rencontre de deux saisons, l'hiver sous son manteau de neige et sa terre désolée, avec aussi en terre cette lente germination des graines : l'Espérance pour demain, l'hiver qui s'achève, et le printemps qui éclate avec sa profusion de vie.

La fête de saint Joseph. À la charnière de deux saisons, la vie de Saint Joseph à la rencontre de deux temps :

l'Ancien Testament qui est l'hiver en quelque sorte avec son long cortège de souffrances, de tristesses, d'angoisses, mais aussi d'Espérance : tout l'Ancien Testament.

Et le Nouveau Testament qui arrive avec la promesse d'un printemps qui éclate dans une profusion de vie jusqu'au matin de Pâques qui est l'éclatement de la lumière.

Joseph est à la croisée des deux routes hiver-prin-
temps, Ancien et Nouveau Testaments, l'un, celui de
la promesse et de l'espérance dans l'incertitude des



Saint Joseph Église Saint Servais et Saint Protais Le Montet

cœurs et l'autre, celui de la lumière éclatante du Messie vainqueur des ténèbres et de la mort.

Joseph, le privilégié parmi les enfants des hommes, celui qui devait porter dans ses bras le Désiré des nations, celui à qui Jésus a dit « papa » !

ପାତ୍ରାଳ୍ୟ

SAINT JOSEPH, LE JUSTE

Les Évangiles ne rapportent aucune parole de Saint Joseph. Ils disent uniquement de lui que c'était un « homme juste » (in Saint Matthieu 1, 19). C'est peu. Mais quel éloge !

Toute l'Écriture est remplie de louanges envers le « Serviteur de Yahweh », le juste selon le cœur de Dieu ; les pages admirables d'Isaïe, en particulier, du chapitre 42 au chapitre 50 peuvent-elles sortir de notre mémoire ?

Le Juste n'est pas celui qui pèse de façon méticuleuse les mérites et les démerites de chacun, avec rigueur les droits et les devoirs de chacun, non ! Ce n'est pas celui qui réprimande ceux qui ont manqué à leur devoir, ni celui qui poursuit les mécréants et frappe avec vigueur les délinquants.

C'est celui qui est « appelé dès le sein de sa mère » par Yahvé (Isaïe 49, 1).

C'est celui qui a accepté de grandir à l'ombre du Très-Haut.

Celui qui « ne brise pas le roseau froissé, n'éteint pas la mèche qui fume encore et fidèlement présente le droit... » (Is. 42, 3).

Aujourd'hui, combien devrait-on réfléchir à cela quand vous voyez des gens qui pourfendent tous ceux qui ne pensent pas comme eux, qui rejettent en dehors de l'Église les petits qui ne savent pas très bien comment prier, qui ne savent pas très bien comment demander, ils les bousculent. Non, il n'éteint pas la mèche qui fume encore.

C'est celui qui a accepté de grandir au jardin de Dieu et, à cause de cela, s'est épanoui comme fleur de printemps.

C'est celui qui « a su apporter à l'épuisé parole de réconfort » (50, 4) « a été lumière pour celui qui errait dans les ténèbres ».

Le plus beau titre de gloire du serviteur n'est-il pas ce nom de Juste, celui avec qui Yahweh a conclu une alliance éternelle ?

Arrêtons-nous quelques instants ici pour nous demander ce que nous, nous attendons des autres. Quel regard voulons-nous qu'ils portent sur nous. Est-ce que nous voulons que les autres disent : « C'est un bon garçon, c'est un brave type ? Ou, plus vulgairement, c'est un bon copain ? ». Si nous n'avons obtenu que cela, nous sommes restés dans la dimension horizontale et dans des relations purement humaines. Succès de popularité, oui, mais ce n'est pas cela que Dieu attend de nous. Soyons sûrs que nous n'avons pas rempli cette mission de serviteur, et Dieu est absent. C'est beaucoup plus loin qu'il faut aller.

Mais si l'on dit de nous : « C'est un prêtre, c'est un homme de Dieu, ou celui-là au moins il a la foi, c'est un homme de foi, c'est un chrétien, ce qu'il fait est en rapport avec ce qu'il dit, on voit qu'il croit », alors, soyons assurés que par nous, Dieu est passé. Le prêtre, le chrétien, c'est toujours Dieu qui passe. Tant que l'on n'aura pas dit ou pensé cela de nous, soyons dans la crainte d'avoir failli à notre mission. En revanche, si, parce que nous sommes passés à côté de l'un ou de l'autre, nous l'avons obligé à se poser une question en relation avec Dieu, alors nous sommes sur le bon chemin et Dieu a reconnu en nous son serviteur.

❖

SAINT JOSEPH, SES ŒUVRES ÉTAIENT UNE PRÉDICTION



Le Songe
de Saint Joseph
Anton Raphael Mengs

Saint Bernard dit de Joseph : « *Os suum tacebat, opera autem predicabant* », « sa bouche se taisait, mais ses œuvres étaient une prédication ».

Ses œuvres étaient une prédication. Je me souviens il y a quelques années avoir rencontré une troupe scoute et je leur dis : « Mes enfants, je vous remercie d'être venus à telle cérémonie. Vous avez bien prêché ». Les braves gars me regardent avec les yeux ronds, me demandant ce que je voulais dire. « Oui, ai-je dit, vous avez bien prêché parce que tous les gens qui étaient là ont été frappés par la façon dont vous faisiez le signe de croix, par la façon dont vous



La Sainte Famille au petit oiseau
Bartolomé Esteban Pérez Murillo

faisiez vos genuflexions et par la façon dont vous vous êtes tenus pendant tout l'office. Vous n'avez rien dit, mais vous avez prêché ».

À l'image de Joseph, ce sont nos œuvres qui doivent prêcher. Si notre vie n'est pas en harmonie avec nos paroles, « je ne suis plus qu'un airain qui sonne ou une cymbale qui retentit » (1 Cor. 13, 1). C'est Jésus qui doit être en vue, c'est Lui qu'il faut porter, c'est Lui qu'il faut donner, c'est Lui qui doit illuminer notre vie et la vie de ceux que Dieu nous a confiés.

Est-ce que nous sommes des gens qui, parce qu'ils passent au milieu des autres, savent prêcher en ne disant rien ? Joseph a tenu dans ses bras Celui que les siècles avaient attendu, Celui que les prophètes avaient annoncé, Celui dont tant de princes et des peuples entiers ont désiré voir le jour, Celui dont on disait : « mes yeux ont désiré voir Ton salut, Seigneur ». Rappelez-vous le cantique de Siméon.

Il l'a tenu dans ses bras ! Qu'avait-il besoin de parler à côté de Marie l'Immaculée et de Jésus le Verbe de Dieu ? Il lui suffisait de regarder Celui qui était la Lumière du monde. Cette Lumière a pénétré son cœur et l'a transfiguré. Les ayant regardés, c'est lui-même qui se trouvait transfiguré. Il se trouvait transfiguré. Alors tout ce qu'il accomplissait devenait Lumière et transfigurait.

Posons-nous la question. Quand nous communions, nous, prêtres, tenons dans nos mains consacrées cette Lumière, vous, fidèles, La recevez en vos cœurs, sommes-nous tous suffisamment transfigurés pour irradier cette Lumière à notre tour ?

Est-ce que nous en sommes transfigurés ? Y a-t-il en nous une lumière qui jaillit - cette lumière, qui traversant notre regard, va rencontrer le regard des hommes ? Sommes-nous imprégnés suffisamment

des vertus de Saint Joseph ? Rappelons-nous ce que l'on dit dans les litanies : Joseph très juste, très juste parce que très chaste, Joseph très prudent, très obéissant, très patient et surtout très fidèle.

Car c'est bien de fidélité qu'il s'agit. Depuis tout à l'heure nous ne parlons que de cela, la fidélité au message de l'Abbé Largier. Mais le message de l'abbé Largier, c'est le message du Christ, c'est le message de l'Église ! **Le fidèle, c'est celui qui a donné sa foi et qui ne l'a pas reprise.**

C'est Marie qui a dit « oui » au matin de l'Annonciation, qui a signé au Bon Dieu un chèque en blanc et c'est Joseph qui n'a pas dit oui mais qui s'est mis en route et qui lui aussi a signé au Seigneur un chèque en blanc.

Humilité, patience, obéissance sont les fruits du silence...

Nous n'avons pas une seule parole de saint Joseph dans l'Évangile. Qu'est-ce donc que le silence ? Le taciturne n'est pas un silencieux. Il se tait souvent parce qu'il n'a rien à dire. L'absence de paroles correspond au vide de la pensée ; encore que, bien souvent, les gens qui n'ont rien à dire, à notre époque, sont extrêmement bavards.

La timidité peut parfois motiver le silence extérieur. Mais l'imagination déborde. L'intérieur est un fleuve impétueux qui ne mène nulle part ; force inutilisée et temps perdu. Gaspillage intellectuel car un tel silencieux s'évade dans un monde irréel ; il construit, il fait des plans, il mène une vie qui lui permet d'échapper à la vie qui l'entoure. Cette vie de silence est extrêmement bruyante dans son imagination débordante. Que de temps perdu ! Gaspillage spirituel, car la fuite du temps présent l'emporte en des rêves stériles.

Le vrai silence - le vrai silence - est extrêmement fécond parce que c'est celui de la contemplation. Des religieuses dans leurs monastères, des moines dans leurs couvents vivent, sont invités tout au moins à vivre, ce silence de la contemplation. Mais ne croyons-nous pas que tous, quelle que soit notre fonction, quel que soit notre métier, quel que soit le travail que nous avons à mener, nous devons avoir au cours de nos journées ce silence de la contemplation ?

Ce silence qui a imprégné la conscience d'une Présence.

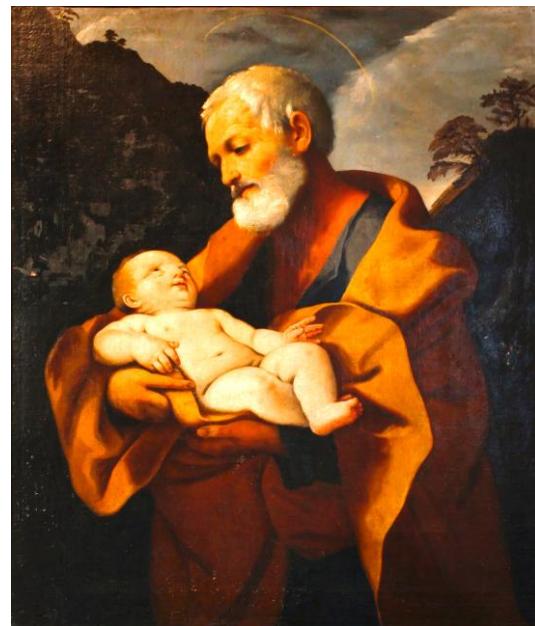
La conscience d'une Présence, voilà ce qu'il nous manque. Nous ne nous rendons pas compte que Dieu est là. Il est là bien sûr, dans l'église, chaque fois que nous y passons si nous pouvons nous arrêter devant le Saint Sacrement comme ce

brave paysan : « je Le regarde et Il me regarde » - « je L'avise et Il m'avise » disait-il au curé d'Ars. C'étaient les séances de contemplation de Saint Benoît Joseph Labre, le saint de chez nous qui pouvait rester des heures devant le Saint Sacrement à contempler, à se laisser PÉNÉTRER de la Présence.

C'est quelque chose d'extraordinaire le sentiment de la Présence. Les grands saints l'ont eu, le sentiment de la Présence de Dieu qui va mener quelquefois jusqu'à l'extase, c'est-à-dire qui va saisir tellement le sujet qu'il va le retirer des contingences terrestres - Sainte Bernadette à Lourdes par exemple, c'est quelquefois Thérèse de l'Enfant-Jésus -, telle ou telle sainte ou saint Padre Pio -, qui dans un moment de ce sentiment très grand de la Présence ont été en quelque sorte arrachés à la terre et ont retrouvé le regard du premier matin de la création, ont retrouvé la puissance de l'extase, la transparence que Dieu avait donnée au matin de la création, c'est cela qu'il faut essayer de retrouver.

Le vrai silence est animé par la certitude d'une présence, une présence qui saisit l'être tout entier et en fait un feu dévorant. La Présence, Joseph l'avait dans sa maison. Comment Joseph ne serait-il pas saisi par la Présence en sa maison, la Présence en ses bras de Celui que l'Ange a appelé le Fils du Très-Haut ? Que dire quand le Verbe de Dieu est descendu jusqu'à nous ? On ne peut que se taire et contempler. « L'âme, dit le pseudo-Denys, est ainsi emportée en un abîme secret ; une union de grâce s'opère dans le silence. Cette contemplation est la voie qui conduit l'âme aux perfections de l'union avec Dieu. C'est un escalier secret par lequel l'âme s'achemine vers Dieu ».

Saisie ainsi par Dieu, l'âme ne peut plus se détacher. C'est le secret de la fidélité. L'âme a été saisie.



Saint Joseph portant l'Enfant-Jésus
Autel de Saint Joseph,
Basilique Saint Jean et Paul,
École vénitienne
XVIe siècle

C'est le prophète qui dit : « Tu m'as séduit Seigneur et je me suis laissé séduire ». C'est Jérémie qui dit cela. Est-ce que nous sommes capables de nous laisser séduire ?

Le doute peut effleurer la conscience. L'angoisse peut étreindre notre cœur. L'obscurité peut envelopper le chemin que l'on doit suivre. Le serviteur reste fidèle : il a donné sa foi et ne l'a pas reprise. Il a donné sa foi, il sait que la grâce ne lui fera pas défaut, car Dieu le premier est fidèle. Nous en avons un magnifique exemple dans la vie de Jérémie, dans celle de Saint Joseph aussi. Il ne comprenait pas toujours. Il ne savait pas où il en était. Mais la parole de Dieu, il l'accueille toujours et il lui obéit.

Il sait que la grâce de Dieu ne lui fera jamais défaut : « Seigneur tu n'abandonnes jamais ton serviteur qui a mis sa confiance en toi ».

INTRODUCTION

SAINT JOSEPH ET LA TRILOGIE BERNARDINE : JÉSUS - MARIE - JOSEPH

Saint Joseph fut pourtant le grand oublié des premiers siècles chrétiens. On n'en parle pas. Il est relégué parmi les patriarches. Il faut attendre le Moyen Age pour que se développe cette dévotion aujourd'hui si chère au peuple chrétien. Il faudra que ce soit Saint Bernard qui vienne nous révéler la prodigieuse sainteté de Joseph. On a appelé cela la trilogie bernardine : Jésus - Marie - Joseph.

En ramenant Jésus et Marie à Nazareth, à Bethléem, à Béthanie, Saint Bernard va ouvrir le cœur des petits, des humbles, de ceux qui ne parlent pas

beaucoup. Il va ouvrir leur cœur à cette famille de laquelle Joseph ne peut être absent. Il devient le gardien de la Sainte Famille. Et les petits vont comprendre tout de suite qu'il y a là la première famille.

Celui qui se met au second plan comme toujours, mais qui est combien efficace dans toutes les démarches de cette famille : la descente à Bethléem, la montée au temple, la fuite en Égypte, le retour à Nazareth. Mais c'est Joseph qui est là, qui organise tout, qui veille sur tout !

L'éloge que Bernard fait de saint Joseph se trouve dans sa seconde homélie « *Super Missus est* » (N.16). D'après Pourrat, il a énormément contribué à populariser la dévotion envers le saint Patriarche « en mettant en un relief accusé toute sa dignité et toutes ses vertus ».

« Quelle fut la grandeur de la dignité de Joseph, tu peux le conclure du titre, bien que purement officiel, dont il a mérité d'être honoré par Dieu, d'être appelé et regardé comme le père de Dieu ; on peut encore le conjecturer d'après le sens de son propre nom, qui, vous ne l'ignorez pas, signifie « accroissement ».

En même temps rappelle-toi cet illustre patriarche jadis, vendu en Égypte, et sache que l'époux de Marie n'a pas simplement du nom de l'ancien Joseph, mais qu'il fut son émule en chasteté, son imitateur en innocence et en grâce. L'ancien Joseph vendu par la jalousie de ses frères et conduit en Égypte, figura par avance le Christ trahi par son Apôtre ; le second, pour fuir la jalousie du roi Hérode, fut forcé de se réfugier en Égypte pendant la nuit avec le Sauveur. Celui-là, pour rester fidèle à son Maître, respecta en sa maîtresse, l'honneur dû à son maître ; celui-ci reconnaissant en son Épouse, la Vierge, la Mère de son Seigneur, devint le témoin et le gardien de son intégrité.

Au premier fut accordée l'intelligence des visions et des songes ; au second le privilège de devenir le confident des mystérieux desseins de Dieu, et son partenaire dans leur accomplissement. Celui-là amassa des réserves de blé, non pour lui seul, mais pour tout le peuple d'Égypte ; celui-ci fut choisi pour avoir la garde, tant pour lui-même que pour l'univers entier, du Pain vivant

¶¶¶¶¶

Quelle leçon pour chacun d'entre nous !

Sachons, avec Joseph contempler l'Enfant et sa Mère. Remarquons bien que les bergers ont vu l'Enfant et sa mère, les mages ont vu l'Enfant et sa mère, Siméon et Anne ont vu l'Enfant et sa mère inséparables jusqu'à l'éternité. Mais avec Joseph veillant sur eux, les protégeant et les conduisant jusqu'à nous.

Il a été donné à Joseph de tenir en ses bras le Désiré des nations. Mais il nous a été donné à nous de recevoir en notre cœur ce Désiré des nations : le Verbe de Dieu.

Alors laissons-nous envahir par Sa Présence, Il est là ! je le sais ! je le sens !

descendu du ciel. On ne peut en douter, ce Joseph fut, d'une façon bien particulière, un homme de bien et de fidélité, lui à qui fut fiancée la Mère du Sauveur. Il est serviteur loyal, dis-je, en même temps que prudent, lui que le Seigneur a choisi comme soutien de sa Mère, nourricier de son Humanité, coopérateur unique et parfaitement fidèle de son grand dessein sur la terre...

Enfin ce Sauveur, que de nombreux rois et prophètes ont désiré voir et ne virent point, qu'ils ont désiré entendre et n'entendirent point, il fut donné à lui, Joseph, non seulement de le voir et de l'entendre, mais de le porter, de guider ses pas, de l'entreindre, de l'embrasser, de le nourrir et de veiller sur lui ».

« Un homme de bonté et de fidélité, doué de prudence et fidèle à servir. C'est un fils de roi, noble plus encore par le cœur que par la race. Fils de David par le sang, la foi, la sainteté et le don de soi. C'est un homme selon le cœur de Dieu, à qui Dieu fait pleinement confiance ».

Avant le temps de saint Bernard, le Dieu-homme avait tellement absorbé l'attention des fidèles, que l'Homme-Dieu avait tendance à être oublié. Et Sa Vierge-Mère apparaissait comme la Reine couronnée d'étoiles, placée si haut dans les splendeurs de sa majesté, qu'elle semblait à peu près inaccessible aux habitants d'ici-bas. Mais Bernard les a tous deux ramenés sur terre, à Bethléem, à Nazareth, à Béthanie et au Calvaire ; il les a replacés aux foyers et dans les coeurs des petits. Et avec eux vint tout naturellement Joseph, qui, comme toujours, se tient humblement au second plan, mais encore plus rapproché d'eux et plus cher à leur cœur, qu'aucune autre créature, angélique ou humaine.

En attendant de pouvoir dire à notre tour : « Maintenant tu peux, Seigneur, rappeler ton serviteur parce que mes yeux ont vu Celui que tu as préparé pour le salut du monde ».

Ainsi soit-il.*

Le Couronnement de saint Joseph,
Juan de Valdés Leal, 1665



SOCIÉTÉ

JACQUES DELORS, VRAIE SUBSIDIARITÉ ET UTILISATION DÉTOURNÉE

Olivier Debesse

Olivier Debesse, secrétaire général du syndicat SM-TE, « Syndicat de la Métallurgie - Travaillons ensemble », a connu un parcours qui traduit sa volonté de protéger les salariés dans la fidélité à la doctrine sociale de l'Église. Cette attitude lui a valu l'exclusion de la CFTC et des attaques auxquelles il a répondu en créant un syndicat libre et indépendant de toutes confédérations et des grands groupes industriels (mais dépendant des salariés). Le SM-TE présente des candidats dès le premier tour d'élections du CSE (Comité Social et Économique) et a obtenu des élus en CSE et la représentativité permettant de négocier des accords d'entreprise ou d'établissement.

« Essayer la liberté » : tel est le conseil que donne Olivier Debesse aux salariés et aux syndiqués pour avoir vu la CFTC qui s'était pourtant battue pour sa liberté de doctrine tomber dans le même piège de l'idéologie que la CFDT qui avait tout abandonné pour complaire au monde. Le combat exige de s'appuyer sur le socle du Christ. Dès que le monde prend la primauté, il réserve peut-être quelques avantages matériels à ceux qui le servent, mais conduit à une centralisation toujours plus forte qui pervertit les idées initiales et exige une obéissance toujours plus docile de la part des adhérents.

INTRODUCTION

L'annonce du décès de Jacques Delors survenu le 27 décembre 2023 à l'âge de 98 ans (né le 20 juillet 1925) a suscité une abondante littérature. Il est présenté comme « une figure de référence de la CFDT » (*Libération*, 27 décembre 2023) et « l'architecte de la construction européenne » (*La Croix*, 27 décembre 2023).

Voici l'occasion de parler de soixante ans d'histoire syndicale, et d'apporter un éclairage particulier sur un sujet essentiel qui traverse autant le syndicalisme que la construction européenne : la subsidiarité.

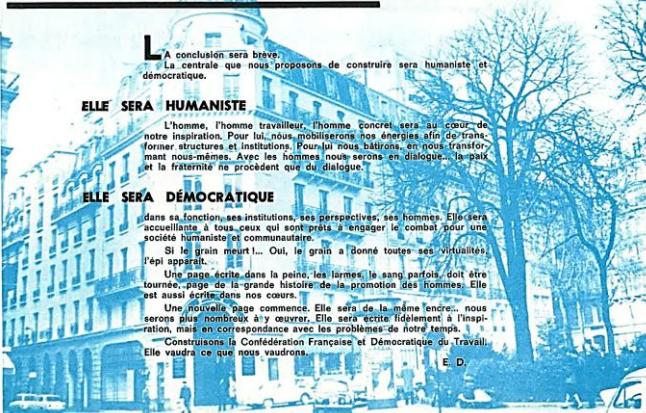
Jacques Delors commence une carrière à la *Banque de France*. Il est remarqué par la CFTC. Il y adhère en 1945, puis devint expert économique de la confédération CFTC. Il fut associé au groupe *Reconstruction* animé par Paul Vignaux, Charles Savouillan et Albert Detraz et travaille avec eux à l'effacement de la référence chrétienne de la CFTC. En 1964, il devient CFDT et resta adhérent CFDT jusqu'à sa mort.

Il adhère au Parti socialiste en 1974, devient député européen en 1979 (PS) et ministre de l'Économie et des Finances dans le gouvernement de Pierre Mauroy de 1981 à 1984. Il a été président de la Commission européenne de 1985 à 1995.

INTRODUCTION

EN 1964, LA TRANSFORMATION DE LA CFTC (CONFÉDÉRATION FRANÇAISE DES TRAVAILLEURS CHRÉTIENS) EN CFDT (CONFÉDÉRATION FRANÇAISE DÉMOCRATIQUE DU TRAVAIL)

CONCLUSION



CFTC, référence à la morale sociale chrétienne
CFDT, fondement humaniste et démocratique

Lors du congrès de 1964 d'Issy-les-Moulineaux (6 et 7 novembre), la confédération CFTC se transforma en CFDT qui consacra l'aboutissement des idées de Marc Sangnier sur la *Démocratie chrétienne*, portées par le mouvement du *Sillon*. Cette transformation eut pour conséquence, outre un changement du titre, un changement d'orientation par l'abandon de la référence à la *morale sociale chrétienne* à laquelle faisait référence l'article premier des statuts pour devenir « Humaniste » et « Démocratique » (page 67 du « Rapport sur l'évolution et les perspectives » présenté au Congrès confédéral extraordinaire de la C.F.T.C. par Eugène Descamps, Secrétaire Général).

Des militants tentèrent la suppression de l'adjectif *français* et proposèrent une autre appellation réduite à trois mots : « Confédération Démocratique du Travail (CDT) ». L'expression *cédétiste* utilisée alors par les journalistes est encore reprise de nos jours. L'extrait du jugement de juillet 1965 opposant la CFDT aux militants voulant maintenir la CFTC confirme cette analyse où, par deux fois, est mentionnée l'expression : « Confédération Démocratique du Travail (C.F.T.C.) » (cf. colonne de droite).

Des formations syndicales se tenaient fréquemment à Bierville, la propriété de Marc Sangnier qu'il léga à la CFTC. La CFTC en devint propriétaire en 1950 et, après le congrès de 1964, la CFDT.

Le *Sillon* fit l'objet d'une condamnation par le pape PIE X en 1910 par sa lettre *Notre charge apostolique*. C'est dans cette lettre que l'on trouve la citation : « On ne bâtira pas la cité autrement que Dieu ne l'a bâtie ; on n'édifiera pas la société, si l'Église n'en jette les bases et ne dirige les travaux ... *omnia instaurare in Christo* ». Curieusement, ce document est ignoré du *Compendium de la Doctrine Sociale de l'Église* publié en 2005.

Lors du congrès de « 64 », près de 400 militants se levèrent et déclarèrent vouloir maintenir la CFTC.

ENCORES

LE TRAITÉ DE MAASTRICHT ET LES SUITES

En maintenant la CFTC et la référence à la morale sociale chrétienne dans ses statuts pour l'action syndicale, les militants de 1964 ne pouvaient ignorer le principe de subsidiarité défini par l'encyclique du Pape Pie XI, *Quadragesimo anno*, publiée en 1931. Voici ce que dit le paragraphe 86 de cette encyclique : « Ce serait commettre une injustice que d'enlever leurs attributions aux échelons hiérarchiquement les plus bas pour les transférer aux instances de niveau plus élevé ». Il est possible de le dire autrement : « Celui qui est hiérarchiquement au-dessus (personne physique ou personne morale) doit servir certainement, respecter les attributions de chacun, aider éventuellement et remplacer exceptionnellement » (Michel Creuzet, Alphonse Brégou).

Le traité de Maastricht approuvé par référendum le dimanche 20 septembre 1992 comportait le terme de subsidiarité, ce qui a donné à ce terme une publicité certaine. Auparavant, le terme de subsidiarité était surtout utilisé dans les milieux chrétiens (d'autres milieux pour exprimer la même chose, utilisent le terme de fédéralisme : contrat librement conclu

qualités substantielles du mouvement, ni enfreint les dispositions des statuts confédéraux ; Sur la demande de la C.F.D.T. : ATTENDU que, comme il a été dit ci-dessus, la Confédération Démocratique du Travail (C.F.T.C.) a, suivant exploit du dix décembre mil neuf cent soixante quatre, assigné les sieurs BEURÉMOIS Roger, SAUQT-DUVAUX-ROUX, TSE:IE Jacques, BOISARD Pierre, LARRODE Pierre, COICHE Christophe, PERAULT, FICHON Pierre, KLEIN Jean, RACINE Robert, NICKELAER Maurice, BORNARD Jean, POMPAU André, DANON Jacques, ESCORNET François, CASTELL Françoise, MARQUANT Ernest, DACHAUD Pierre, SAUTY Joseph, en paiement solidaire de la somme de deux cent cinquante mille francs (250.000) de dommages-intérêts et dommages, d'autre part, au Tribunal, de dire et juger que les défendeurs sont sans qualité pour revendiquer, soit pour eux-mêmes, soit pour toute organisation créée par eux, le droit à la propriété et à l'usage du titre : "Confédération Démocratique des Travailleurs Chrétiens" et du sigle C.F.T.C., qu'en outre ils sont sans qualité pour revendiquer pour eux-mêmes et pour toute organisation créée par eux la propriété et l'usage du patrimoine "moral et matériel" et de tous autres droits de la C.F.T.C. dénommée désormais "Confédération Démocratique du Travail (C.F.T.C.)" ; que la demanderesse a sollicité la condamnation solidaire des défendeurs au paiement, pour l'avenir, de dix mille francs (10.000) pour chaque infraction nouvelle constatée et demandé la publication du présent jugement dans dix quotidiens dont *Le Monde* ...

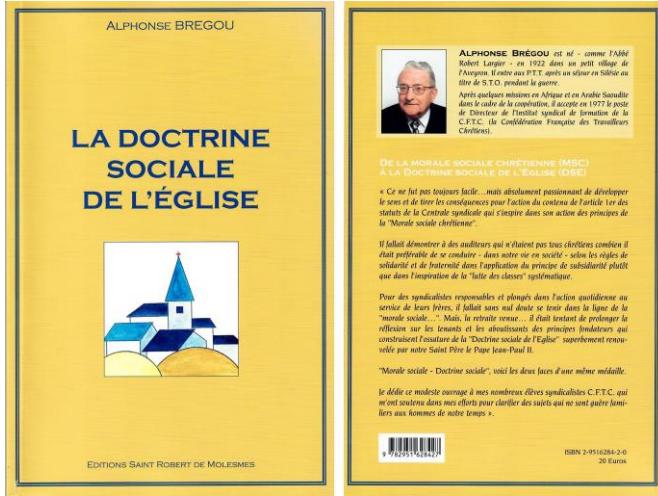
Parmi eux, Jacques Tessier, Jean Bornard, Joseph Sauty, Pierre Boisard. Alphonse Brégou que j'ai bien connu m'a affirmé que Jacques Delors, présent au congrès, ne s'était pas levé pour rejoindre ceux qui ne voulaient pas abandonner la référence à la morale sociale chrétienne. Il faut dire qu'il faisait partie des « réformateurs » et qu'après « 64 », il resta syndiqué à la CFDT jusqu'à sa mort.

Il aura fallu trois ans de bataille juridique pour que la « CFTC maintenue » obtienne l'usage du sigle et qu'elle soit reconnue comme confédération syndicale représentative (décret du 31 mars 1966).

entre personnes morales qui jouissent des mêmes droits, voir Mikhaïl Bakounine, Pierre-Joseph Proudhon, Hyacinthe Dubreuil).

Voilà ce que dit l'article 3 B du traité de Maastricht : « En vertu du principe de subsidiarité, dans les domaines qui ne relèvent pas de sa compétence exclusive, l'Union intervient seulement si, et dans la mesure où, les objectifs de l'action envisagée ne peuvent pas être atteints de manière suffisante par les États membres, tant au niveau central qu'au niveau régional et local, mais peuvent l'être mieux, en raison des dimensions ou des effets de l'action envisagée, au niveau de l'Union ». Cette définition a donné à l'Union le pouvoir de décider ce qui est « mieux » pour atteindre ses propres objectifs et les imposer aux États membres.

On voit bien que les deux définitions, celle de Pie XI et celle de Maastricht, sont contradictoires. Mais en parlant de subsidiarité, le traité de Maastricht a joué sur l'ambiguïté du terme. Au moment du référendum, beaucoup se sont laissé prendre surtout dans les milieux chrétiens, catholiques.



Alphonse Brégou, *La doctrine sociale de l'Église*, 2002,
Edition Unité, 160 pages

Tel le conseil confédéral de la CFTC du 4 septembre 1992 qui se déclara : « **favorable à la ratification du traité le 20 septembre** » (Extrait de la déclaration CFTC à la conférence de presse de rentrée du 8 septembre 1992).

Tel Jacques Tessier, président honoraire de la CFTC qui, dans le quotidien *La Croix* daté du samedi 19 septembre 1992 (veille du référendum), exprima l'opinion suivante : « **À moins donc de faire dire aux mots le contraire même de ce qu'ils expriment, il est impossible d'apercevoir une divergence entre cet article 3 B du traité et la définition du principe de subsidiarité selon *Quadragesimo anno*** ».

Cette opinion de Jacques Tessier en faveur de la construction européenne est dans la ligne poursuivie par le Conseil confédéral de la CFTC depuis au moins 1976.

En préparation des premières élections européennes au suffrage universel direct qui eurent lieu en France le 10 juin 1979, citant une résolution du Conseil confédéral de septembre 1976 (*Informations confédérales CFTC*, N°134 d'octobre 1978), Jacques Tessier dit ceci : « **La CFTC souhaite donc "... une intensification du processus d'unification politique des États et de la Communauté et considère que, dans cette ligne, l'élection au suffrage universel de l'Assemblée européenne, prévue par l'article 138 du Traité de Rome, doit être réalisée rapidement"** ».

Dans les mêmes *Informations confédérales CFTC*, au sujet de la première élection des députés européens au suffrage universel du 10 juin 1979, Jacques Tessier conclut : « **Or, il est clair que ce contrôle [des organes exécutifs de la Communauté européenne] serait amoindri si, lors de l'élection du printemps prochain, on devait enregistrer un pourcentage élevé d'abstentions. Voilà pourquoi, dans l'accomplissement même de son rôle de défense et de promotion du sort moral et matériel des salariés, la CFTC devra les exhorter à participer le plus massivement possible à ce scrutin, en leur laissant naturellement leur totale liberté de choix entre les candidats en présence** ».

Finalement peu importait le choix des électeurs du moment qu'en votant, ils acceptaient le principe du transfert des prérogatives des États à la Communauté européenne.

Alphonse Brégou, que j'ai connu dès 1980 lors d'une session sur la **Morale sociale chrétienne**, était chargé de la formation syndicale à la CFTC de 1977 à 1987. Il est auteur du livre : « ***La Doctrine Sociale de l'Église*** » (Éditions Unité, 38, quartier Marcasso, 20225 Cateri), publié en 2002. Il avait été exclu de la CFTC après le **Référendum de Maastricht** voté le 20 septembre 1992 pour s'être opposé à la fausse conception du principe de subsidiarité introduite dans le traité. Alphonse Brégou m'a écrit le 20 septembre 2002 (sans doute pour commémorer les dix ans) : « **Mon souci premier fut de comprendre pourquoi JT [Jacques Tessier, alors président honoraire de la CFTC] m'avait exclu ... il était partisan du fédéralisme et de la suppression des nations ! ... et moi j'écrivais le contraire en me basant sur la vraie subsidiarité !!** ».

Après Maastricht, il y a eu le référendum sur la Constitution européenne le 29 mai 2005 où le NON l'a emporté en France et aux Pays-Bas. Puis le 13 décembre 2007 à Lisbonne, la signature du Traité de Lisbonne par les 27 États membres. En France, le Traité de Lisbonne a été ratifié par le Congrès à Versailles le 4 février 2008 réuni pour modifier la Constitution française et permettre la ratification du nouveau traité par le Sénat et l'Assemblée nationale contournant ainsi la volonté du peuple.

¤¤¤¤¤

« **TOUVENT EST GRÂCE** »

**JACQUES DELORS, DOCTEUR HONORIS CAUSA
DE L'INSTITUT CATHOLIQUE DE PARIS**

Le 24 novembre 2011, Jacques Delors s'est vu décerner les insignes de **Docteur Honoris causa de l'Institut Catholique de Paris (ICP)**, un établissement supérieur de recherche, lors d'une séance solennelle présidée par le Cardinal André Vingt-Trois.

Ce jour-là, dans sa **Laudatio**, le recteur de l'ICP, Philippe Bordeyne, a déclaré à Jacques Delors : « Vous incarnez les options prises par l'Église catholique au Concile Vatican II, il y a bientôt cinquante ans », nous vous connaissons comme : « **Artisan et promoteur inlassable de l'Europe** », au moment où : « C'était l'époque de grand bouillonnement au sein de l'Église catholique engagée dans un dialogue fécond avec un monde en profondes mutations ». Et citant la Constitution pastorale **Gaudium et spes** du Concile Vatican II : « L'ouverture au monde, vous ne l'avez jamais aussi bien incarnée que dans vos fonctions de Président de la Commission européenne, de 1985 à 1995 », « Vous n'avez cessé d'œuvrer pour vaincre les frontières inutiles », et encore : « Vous continuerez de guider notre action et d'inspirer nos projets ».

Jean Monnet (1888-1979) dans ses **Mémoires** publiées en 1976, dira : « C'est ici qu'on touche du doigt le principe fondamental de la création de l'Europe, le transfert effectué en toute liberté de pouvoirs souverains par des nations qui n'ont subsisté jusqu'ici que sur la base de leur souveraineté nationale et qui délèguent maintenant une partie de cette souveraineté à des institutions communes qui l'exerceront en leur nom. Je tiens à souligner particulièrement ce point parce que la forme de cette révolution démocratique et pacifique que l'Europe subit actuellement aboutira, nous en sommes persuadés, à la création des Etats-Unis d'Europe ».

Dans *Le Monde* du 26 octobre 1990, dans l'article : « Le PS et l'Europe M. Delors et sa "légitimité" », nous lisons : « Pour M. Delors, dont les propos ont été rapportés par M. Jean-Jack Queyranne, porte-parole du PS, ..., "L'État-Nation, a-t-il dit, est en crise de projets. Il n'y a aujourd'hui qu'un seul projet collectif : l'Europe" ».

Comment ne pas comprendre avec le recul, que les États ont été dépossédés de leur souveraineté et les citoyens de leur citoyenneté ?

Comme dit Étienne Chouard le 1^{er} janvier 2024 : « Nous n'avons pas voté pour l'interdiction des voitures à essence, nous n'avons pas voté pour l'obligation de vacciner, nous n'avons pas voté pour le confinement, nous n'avons pas voté pour l'interdiction de la viande. Mais tout cela est en train de se produire » (Étienne Chouard s'est fait connaître dans les media en 2005 en appelant à voter NON au référendum sur la Constitution européenne. Source : Wikipédia).

En France, les orientations politiques depuis soixante ans, adoubées par nombre de politiques, de syndicalistes et d'hommes d'Église, dépossédant les États et finalement leurs citoyens, est un grand mystère (d'iniquité ?).

Pourtant, d'autres voix se sont élevées, telle Jean-Paul II. Dans *Mémoire et identité* publié après sa mort en 2005. Le Pape défend la **culture**, la **famille**, il réhabilite la **nation** (famille de familles) et aussi la **patrie** (la terre de nos pères). Jean Paul II dit que la culture, la famille, la nation, la patrie, sont des notions chrétiennes. J'invite à lire les belles pages sur la Pologne et l'Europe (bien sûr, Jean-Paul II ne confond pas l'Europe territoriale et culturelle avec l'Union Européenne).

ANNEXES

LE CONGRÈS DE LA CFTC DE 2013 D'ISSY LES MOULINEAUX



LA VIE À DÉFENDRE, N°162, sous-titre :
Magazine mensuel des syndicats d'inspiration chrétienne



LA VIE À DÉFENDRE, N° 163, sous-titre :
Le magazine des adhérents de la CFTC

Dans la ligne des congrès précédents, le 15 octobre 2013, était convoqué le Congrès extraordinaire des syndicats affiliés à la confédération CFTC, en vue de voter les propositions de modifications statutaires proposées par le Conseil confédéral.

Les syndicats membres pouvaient également proposer des amendements de modifications statutaires. Ce qu'avait fait le SDMY-CFTC, le **Syndicat Départemental de la Métallurgie des Yvelines**, affilié à la CFTC. Le SDMY avait rédigé des amendements qui avaient été validés par le Conseil du SDMY. À cette date, j'étais président du SDMY.

Depuis le congrès de 1993, la "confédération des syndicats" CFTC s'est transformée en "confédération d'adhérents" à l'occasion des congrès successifs, et parfois subrepticement.

La Vie à Défendre N°162 de décembre 2009 avait pour sous-titre : « Magazine mensuel des syndicats d'inspiration chrétienne ». Cela est devenu depuis le numéro 163 en 2010 : « Le magazine des adhérents de la CFTC ».

Que proposait le Conseil confédéral CFTC en 2013 ?

1. La transformation de la CFTC de confédération de syndicats en confédération d'adhérents,
2. La dépossession des syndicats du droit de se constituer en unions,
3. La perte d'autonomie des syndicats,
4. La suppression du rôle pivot des Unions Départementales dans l'organisation CFTC,
5. La diminution du rôle du Comité national,
6. La dépossession du Congrès confédéral d'affilier, de désaffilier ou de radier les syndicats.

Que proposait le syndicat SDMY ?

1. De revenir à l'application du **principe de subsidiarité** en interne de l'organisation CFTC, point fondamental de la Morale Sociale Chrétienne (Art. premier des statuts confédéraux),
2. La suppression dans les statuts confédéraux des clauses donnant au Conseil confédéral le pouvoir d'imposer aux structures affiliées (syndicats, fédérations, unions) des clauses dites essentielles dans leurs statuts et liberté à une structure membre d'écrire ses statuts.

Mandaté par mon syndicat, je suis intervenu quatre fois à la tribune du congrès pour défendre les amendements du SDMY-CFTC.

Olivier Debesse lors d'une de ses quatre interventions à la tribune du Congrès

Extraits de mes interventions :

« Le projet de modification des statuts proposé par le Conseil confédéral est dans la ligne des orientations votées lors du Congrès de Poitiers en novembre 2011, ligne initiée lors du Congrès de Versailles en 1993 qui a donné le pouvoir au Conseil confédéral d'imposer aux structures affiliées des clauses dites « essentielles » dans leurs statuts avec la menace, souvent exécutée, de mise sous tutelle.

La Confédération n'existe que parce que des syndicats décident de se confédérer librement, sans se départir de leurs libertés. Si les syndicats deviennent « filiales », nous ne sommes plus dans une confédération mais dans un système de démembrement. Je vous demande de ne pas inverser ni les priorités ni les valeurs.

Je rappelle que les familles précèdent l'État, et de même, les syndicats précèdent les confédérations. Les confédérations syndicales ont été constituées par la volonté libre des syndicats qui leurs sont antérieurs, les règles internes de fonctionnement du syndicalisme doivent être définies par les syndicats eux-mêmes, donc par la base, et non être définies et imposées par le haut.

La proposition [du SDMY], c'est de ne laisser comme obligation aux structures membres qu'une seule clause essentielle. Cette clause essentielle, c'est : l'article premier des statuts confédéraux. C'est-à-dire qu'un syndicat qui adhère à la Confédération ou qui s'y maintient, doit respecter l'article premier des statuts confédéraux qui entre autres, vous le savez, fait référence explicitement à la Morale Sociale Chrétienne. Si on n'y fait pas référence, on n'est plus dans le champ de la définition. Mais rien d'autre, c'est l'outil de base du bon militant d'avoir ça en tête, c'est tout ».



Le SDMY eut le soutien de quelques syndicats, mais une majorité a voté comme le souhaitait le Conseil confédéral. Les propositions du Conseil ont donc été adoptées. Malgré un vice de forme : j'étais porteur d'une demande écrite signée par 38 délégués dont moi-même pour que les votes aient lieu à bulletins secrets comme le permettait le règlement intérieur du congrès s'il y avait une demande écrite d'au

moins vingt-cinq délégués. Le bureau de séance a passé outre par un vote à main levée par appel nominal pour décider de la modalité du vote. Il n'y a pas eu de vote à bulletins secrets sur les propositions confédérales ni sur les amendements du SDMY.



SIMILITUDE ENTRE L'UNION EUROPÉENNE ET LA CFTC. QUE FAIRE POUR EN SORTIR ?

Les promoteurs de la Communauté européenne, devenue **Union européenne** en 1993, parlent de la **construction européenne**. Le groupe de réflexion chargé de transformer la CFTC en CFDT s'appelait **Reconstruction**. Depuis de nombreuses années dans ses communications, pour ne plus dire que le dernier « C » veut dire chrétien, la CFTC se présente aux salariés comme le **syndicat constructif**. Comme dit Jacques Herzog, un des architectes de la *Tour Triangle* à Paris : « **Construire, c'est toujours détruire quelque chose** » (*Le Monde*, 19 décembre 2021).

L'évolution de l'Union européenne, qui donne toujours plus de pouvoirs à la Commission au détriment des membres que sont les nations, suit le même chemin centralisateur de la confédération CFTC s'arrogant toujours plus de pouvoirs au détriment de ses membres que sont les syndicats (et autres structures affiliées : Unions et Fédérations. N'ayant jamais été membre d'une autre confédération syndicale, je ne me prononce pas pour les autres confédérations).

Les militants qui ont fait la **CFTC maintenue** en « 64 », finalement, au plan idéologique n'étaient pas très éloignés de ceux qui ont fait la CFDT. Ils avaient en commun une vision centralisatrice et spoliatrice, et une conception erronée de la subsidiarité.

Si les nations ne sont que des filiales de l'Europe et si les syndicats ne sont que des filiales d'une confédération, comment le citoyen ou l'adhèrent selon le cas, peut-il exercer son droit de contrôle, et éventuellement de révocation des élites, dès lors que les instances de pouvoirs lui sont de plus en plus éloignées ? Le pouvoir, qui doit être un **service** pour être légitime, devient une **domination** de laquelle il va être extrêmement difficile de s'en démettre ou de réformer. Mais nous n'avons pas le choix pour défendre notre civilisation, sa culture, son patrimoine moral, intellectuel et spirituel. Il faut agir.



Que faire pour en sortir ? Comment agir ?

- Dans la vie professionnelle et syndicale en tant que salariés, créons des syndicats non confédérés et non financés par le patronat, comme le syndicat SM-TE (Syndicat de la Métallurgie - Travailleurs Ensemble). **Aux militants du syndicalisme confédéré, je leur dis : ESSAYEZ LA LIBERTÉ. Rejoignez le SM-TE ou créez votre syndicat autofinancé par les seuls salariés.** Comme moi, vous ne le regretterez pas.
- Dans la vie nationale et politique en tant que citoyens, exigeons de nos politiques de mettre en place sans attendre les outils les plus démocratiques pour redonner le pouvoir et le contrôle intégral, à l'ensemble des électeurs européens, sur les actions et décisions de l'exécutif et des représentants élus de l'Union.

Chacun selon ses charismes et ses disponibilités.*

Olivier Debesse
Secrétaire Général du SM-TE



www.travaillonsensemble.org
sm-te@travaillonsensemble.org

MORCEAUX CHOISIS

UNITÉ (14)

PARMI LES DEUX TÉMOINS DANS L'ÉGLISE : LA MATERNITÉ SURNATURELLE DANS L'ÉGLISE (2)

Marie-Thérèse Avon-Soletti

Dans le Bulletin n° 104, poursuivant l'étude de passages du livre *Unité*, nous avions commencé à explorer le domaine de la maternité surnaturelle qui constitue un des deux témoins dans l'Église avec le Sacerdoce du Christ. Le premier problème consistait à dénoncer le laïcisme, tentation qui s'oppose au Sacerdoce mais aussi à la Maternité dans l'Église du fait de la volonté d'uniformisation qu'il propage parmi les communautés. L'antidote, comme toujours, se trouve dans la compréhension de la volonté de Dieu. Si la consécration du « peuple de Dieu » est générale du fait de la sanctification par les sacrements, la mission de chaque membre de l'Église est spécifique et non interchangeable. L'Église continue la Sainte Famille avec la mission propre à chacun de ses membres : Jésus, le prêtre, continué par les hommes choisis par Dieu pour être prêtres ; Marie, la « Femme » continuée par toutes les femmes ; et Joseph, le protecteur de la Vie, continué par les hommes choisis par Dieu pour être les protecteurs de la Vie divine dans l'Église. Dans ce bulletin-ci, nous abordons la définition de la maternité surnaturelle, étape nécessaire dans la mesure où cette notion est devenue méconnue à notre époque.

¶

LA RECONNAISSANCE DE LA MATERNITÉ DIVINE DANS L'ÉGLISE

Une synthèse rapide de notions déjà explorées est nécessaire pour comprendre son caractère vital.

Marie est la Maternité divine parce qu'elle enfante Dieu ; c'est la Théotokos, au sens littéral, celle qui enfante Dieu.

La Sainte Vierge est en plénitude la Maternité divine. Cependant, dans la mesure où le Christ appelle exclusivement sa mère : « Femme », Il révèle que Sa mère est la Femme : la Femme parfaite, la femme en perfection, le prototype et l'archétype de toute femme.

Marie est la Femme et elle a pour mission d'être la Maternité divine. Et cette mission est confirmée au pied de la croix quand Jésus lui confie Saint Jean le prêtre revêtu du Sacerdoce. Marie est pour l'éternité la Mère du Christ et donc la Mère du Sacerdoce. La Maternité divine est une puissance de Vie issue de Dieu qui permet l'enfantement du Sacerdoce dans



Apparition de Jésus ressuscité à la Vierge Jacques Stella

l'Église. Sans Marie, pas de Christ. Sans Maternité divine, pas de Sacerdoce. Sans la femme, pas de prêtre.

Voilà l'explication de la crise du Sacerdoce que traverse l'Église d'aujourd'hui. La crise des vocations sacerdotales découle en premier d'une crise de la Maternité surnaturelle dans l'Église. La Maternité surnaturelle est en grand danger dans l'Église après un long processus qui commence à l'époque de la Renaissance et qui, après plusieurs siècles de recul du rôle de la femme dans la société, a abouti à cette désertification qui caractérise l'Église depuis la fin du XXème siècle.

À l'époque du Concile de Trente, les murs sont tombés, il faut donc les relever. Mais la Maternité spirituelle est toujours présente dans l'Église. Cette présence vivifiante de la Maternité spirituelle va aider puissamment tous les apôtres de l'époque (Pape, évêques, théologiens...) à relever les prêtres revêtus du Sacerdoce et à avancer dans la connaissance de ce mystère divin. Les grands évêques comme Saint François de Sales en Savoie ou Saint Alexandre Sauli en Corse, le jésuite Saint Jean-François Régis en Ardèche accomplissent un travail remarquable parce qu'ils sont eux-mêmes vivifiés par la Maternité spirituelle. De cette rencontre, de cette unité entre ces deux puissances de Vie : la Maternité surnaturelle et le Sacerdoce du Christ, naît la Vie dans l'Église, vie des communautés catholiques corses et développement des confréries comprenant hommes et femmes de chaque village, vie retrouvée des communautés du Chablais ou de l'Ardèche.

Aujourd’hui, non seulement les murs sont tombés, mais les soldats ont déserté. La Maternité spirituelle s'est estompée et ce qui semblait évident dans les siècles précédents s'est voilé (si l'on peut dire) aux yeux des chrétiens. Le surnaturel se retire au profit du matériel. Le matériel s'oppose au surnaturel. La femme n'est plus vue comme créatrice de Vie - naturelle et surnaturelle -, mais comme simple objet ou comme à l'image de l'homme. La femme en tant que telle n'est plus présente dans l'Église du Christ. Et les murs ne pourront pas se relever tout seuls tant que la Maternité surnaturelle ne reviendra pas pour accomplir sa mission qui consiste d'abord à enfanter le Sacerdoce, et donc à relever les pierres pour reformer les murs de l'Église.

Cette crise très grave que traverse l'Église prouve que la Maternité divine ne se cantonne pas à la personne de la Sainte Vierge, mais correspond à la mission donnée à la femme dans l'Église. Et le fait d'avoir écarté la femme de la mission confiée par Dieu a abouti à la mise en danger du Sacerdoce. Un danger de mort guette le Sacerdoce et la Maternité surnaturelle selon l'interprétation du chapitre 11 de l'Apocalypse donnée précédemment. Néanmoins, les indices du grand danger que court également la femme en ce début du XXIème siècle s'accompagnent d'une annonce d'une meilleure connaissance de sa mission qui se réalisera à la condition que l'Église retrouve son équilibre et sa puissance de Vie divine.



LE TEMPS EST VENU DE DÉVOILER LA MATERNITÉ DIVINE

Le temps est venu de dévoiler la Maternité surnaturelle de la femme pour que l'Église soit reconstruite. D'ailleurs, ce temps a été prédit par Saint Paul sur lequel s'appuient certains pour imposer aux femmes des règles particulières. Pourtant, même quand l'apôtre Paul n'ose pas suivre Dieu en tout, comme il en témoigne lui-même quand il affirme qu'il a été saisi par le Christ mais n'a pas encore saisi (« Non que je sois déjà au but, ni devenu parfait ; mais je poursuis ma course pour tâcher de saisir, ayant été saisi moi-même par le Christ Jésus. Non, frères, je ne me flatte point d'avoir déjà saisi » Phil. 3: 12-13), l'Église dans son « avance dans la connaissance de la vérité sur Dieu » au cours des siècles sait retrouver ce chemin.

L'apôtre, qui a compris que le temps est venu d'adorer Dieu tête découverte (1 Corinthiens 11, 4), recule et impose à la seule femme de garder la tête couverte selon une notion rabbinique fondée sur la soumission (ibid. 10). Mais, il annonce que lorsque



L'Angelus,
Jean-François
Millet,
1857-1859
Musée d'Orsay
Pour prier,
l'homme ôte
son chapeau
en signe de
respect

le temps viendra pour les femmes de porter les cheveux courts, elles n'auront plus à porter de voile (« Si donc une femme ne met pas de voile, alors qu'elle se coupe les cheveux ! Mais si c'est une honte pour une femme d'avoir les cheveux coupés ou tondus, qu'elle mette un voile » ibid. 6). Or, si ce temps est venu depuis le XXème siècle, depuis bien longtemps, dès que la société a été imprégnée de son esprit, le Christianisme a inversé cette notion primitive de l'apôtre.

Pendant des siècles et jusqu'aux années 1970, tous, hommes et femmes, sortaient la tête couverte ; le chapeau étant devenu, soit purement utilitaire comme élément de protection ou de fonction, soit un simple accessoire de mode. Et dans le même temps, dans toutes les sociétés chrétiennes, les hommes étaient habitués à se découvrir, non dans un geste de supériorité mais, au contraire, comme un signe de respect. C'est ainsi que l'homme enlevait son chapeau devant Dieu en entrant dans une église, devant la femme (ou portait au moins la main à son chapeau pour symboliser le geste), devant le drapeau, devant un défunt, devant une autorité politique, sociale ou religieuse, etc. ; et ces gestes de respect constamment renouvelés étaient devenus une habitude qui caractérisait la société chrétienne. De ce fait, la femme était incluse dans ce qui était nécessairement respecté ; le Christianisme étant la seule religion à reconnaître à la femme une telle dignité. Aujourd'hui que les hommes ne portent plus de chapeau, ces marques de respect ont pratiquement disparu, sinon dans quelques occasions, comme lors des hymnes nationaux quand le drapeau est hissé pour la victoire, moment au cours duquel les sportifs enlèvent systématiquement leur couvre-chef pour manifester leur respect envers les symboles du pays. Mais, autrement, le geste du respect s'est perdu autant que la réciprocité des devoirs. On se retrouve donc comme aux premiers temps, avec une notion uniquement restrictive et à sens unique qui ne correspond pas à l'esprit du Christianisme puisque de

« pesants fardeaux » (in Saint Matthieu 23, 4), dont la signification n'existe plus, sont supportés par une seule catégorie de baptisés sans aucune contrepartie.

Le signe des temps a été donné par une civilisation étrangère au Christianisme qui rappelle sa véritable signification au port du voile. En effet, depuis l'arrivée au pouvoir de l'ayatollah Khomeiny en Iran dans l'Islam chiite et la démonstration d'une puissance par la terreur imposée par Oussama Ben Laden au sein de l'Islam sunnite, le commandement a été imposé aux femmes de porter un « foulard islamique » en signe de soumission et d'infériorité de la femme par rapport à l'homme. Or, cette soumission avait été oubliée depuis des décennies par les femmes musulmanes habituées à vivre dans une civilisation chrétienne. Celles venant en Europe pour y trouver la liberté de vivre leur vie avaient pour première préoccupation, dès le pied posé sur le continent européen, de se débarrasser de ces voiles qui témoignaient de leur statut d'infériorité et de leur asservissement aux hommes de leur entourage. Même dans les pays musulmans l'esprit de liberté faisait son chemin, comme le prouvent, entre autres, les jeunes femmes fréquentant les universités du Caire et de tout le Moyen-Orient des années 1950 à 1980 ou les femmes de Tunisie jusqu'aux années 2000 ; toutes étaient habillées à l'occidentale, donc selon des coutumes chrétiennes. Depuis longtemps du reste, des dirigeants musulmans parmi les plus célèbres, comme Ataturk, le fondateur de la République de Turquie, le Président Gamal Abdel Nasser en Égypte, le Chah d'Iran ou le Président Habib Bourguiba en Tunisie, encourageaient cette émancipation, sachant combien cette oppression des femmes pesait sur l'état de stagnation

de leur pays qu'ils voulaient moderniser pour apporter au plus grand nombre prospérité et culture. Après une victoire de ces régimes autoritaires pendant quelques décennies, qui a pu faire croire à une réussite de ce mouvement, le reflux est venu, inexorable et brutal, balayant toutes les avancées sociales et humaines. Parmi celles-ci, la liberté de la femme a été brutalement éradiquée par la volonté de ces deux hommes, l'ayatollah Khomeiny et Oussama Ben Laden, qui, profitant d'un reflux du Christianisme dans les esprits du fait de la dégradation de l'Église et de la civilisation qui est issue du Christ, ont imposé avec succès un retour à des mœurs plus en conformité avec l'esprit et la lettre du Coran¹. Pourtant, même le mal sert le bien. Dans cette obligation unilatérale, qui plus est imposée par la volonté de rompre avec la civilisation chrétienne accusée d'avoir favorisé l'émancipation de la femme, se reconnaît bien un signe des temps sur la véritable signification du voile - signe de soumission et d'inégalité subies et acceptées par un être humain dominé par un autre être humain - qui manifeste son caractère totalement étranger et hostile au Christianisme.*

Note 1. Je me souviens d'un reportage sur Bagdad dans les années 2000, montrant la conservatrice du musée de Bagdad, une femme habillée à l'occidentale, qui avec une grande érudition, faisait découvrir au journaliste les dégâts provoqués par la guerre parmi les chefs-d'œuvre de l'Antiquité. Cette femme n'a pas hésité à sortir dans la rue pour continuer son exposé, tête découverte, alors que les femmes rencontrées étaient toutes voilées, soumises. Quel tranquille héroïsme ! Qu'est-elle devenue ?

À suivre



UN LIVRE POUR L'ÉGLISE DU CHRIST

« UNITÉ - RETROUVER LE SENS DE DIEU »

13 octobre 2021, 411 pages - Bibliographie - Index - Table des matières

Cet ouvrage, *Unité*, a pour but d'aider à rebâtir l'Église sur le Christ. Aux questions récurrentes qui sont restées sans réponse satisfaisante : *chasteté des prêtres, place de la femme dans l'Église, unité des chrétiens, cléricalisme, laïcisme, "opposition" clergé/fidèles*, sont apportées dans cet ouvrage des réponses fondées sur la Parole de Dieu qui s'intègrent dans une synthèse nécessaire à la compréhension de la situation actuelle.

Livre d'Espérance, *Unité* rappelle à tous les Chrétiens qu'une reconstruction de l'Église est toujours possible par le moyen de l'unité, à la condition que ce soit sur le seul fondement qui est le Christ comme l'écrit Saint Paul dans sa 1^{re} épître aux Corinthiens (3, 11) :

"De fondement, en effet, nul n'en peut poser d'autre que celui qui s'y trouve, à savoir Jésus-Christ"

Commande PAR COURRIER,

COMMANDER à Association UNITÉ - 38 quartier Marcassu - 20225 Cateri

Avec Prénom, Nom, Adresse du destinataire

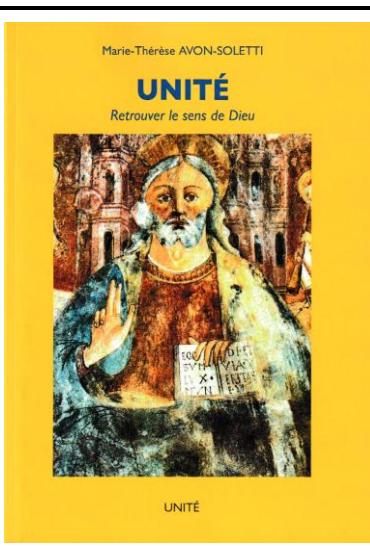
Chèque à l'ordre de : UNITÉ,

Prix : 20 €

Frais de port : 5 €

Quantité :

Total :



À L'ÉCOUTE DE L'ABBÉ ROBERT LARGIER**LE CHRIST, LE CHEMIN DE VIE**

Feuille paroissiale n°1558, 16 avril 1995

Un chemin est fait pour nous conduire quelque part. Son but le qualifie. On ne peut pas se fier à un chemin qui ne mène nulle part.

La Semaine Sainte est un chemin qui nous conduit au mystère de la Résurrection. Le but de ce chemin, comme d'ailleurs le but de toute la vie chrétienne, est de nous faire accéder au mystère divin de la Rédemption.

Tout chemin est balisé pour remplir efficacement son office. Ce qui balise le cheminement de la vie chrétienne est représenté, pendant la Semaine Sainte, par la liturgie vécue le Samedi Saint.

Le Cierge pascal représente le Christ : Lumière du monde. Nous avons solennellement bénî ce cierge. C'est à sa lumière que nous avons entendu la Parole de Dieu.

L'Eau baptismale représente le Christ qui donne la Vie. Elle a fait l'objet d'une consécration au cours de la Veillée pascale.

La Sainte Eucharistie, avec le pain et le vin, est célébrée avec toute la dignité possible, parce qu'elle devient à la Messe, le Corps et le Sang du Christ, mort sur la Croix et ressuscité.

C'est d'ailleurs tout au long de l'année que la liturgie nous met en présence du Christ : Lumière de notre vie, Parole de Dieu, Nourriture Eucharistique.

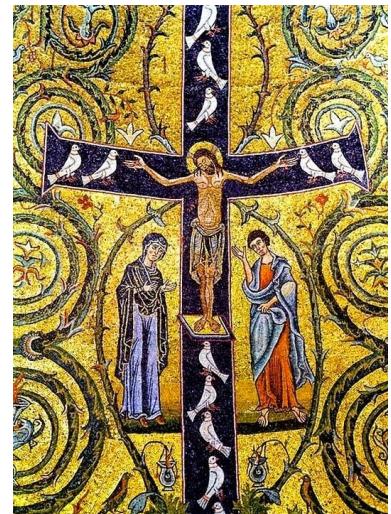
Que l'Esprit-Saint saisisse notre compréhension et notre amour pour célébrer pendant la Semaine Sainte et durant toute l'année le mystère de notre Rédemption.



Je suis la lumière du monde. Celui qui Me suit ne marchera pas dans les ténèbres : il aura la lumière de la Vie
In Saint Jean 8, 12



L'eau vive
L'eau que Je lui donnerai deviendra en lui source d'eau jaillissant en Vie éternelle
In Saint Jean 4, 10, 14



Ceci est Mon Corps
Ceci est Mon sang
In Saint Matthieu 26, 26-28

Le Christ de la Concorde,
Cochabamba, Bolivie

Jésus et la Samaritaine au puits de Jacob,
Angelica Kauffmann née en Suisse à Coire,
Munich, Pinacothèque, 1796

Crucifixion, mosaïque,
Basilique Saint Clément

« SOMMAIRE »

- page 1 - Résurrection du Christ : « L'apparition aux femmes »
- page 2 - Méditation : « Saint Joseph, un homme juste », Abbé Julien Bacon
- page 7 - Société : « Jacques Delors, vraie subsidiarité et utilisation détournée », Olivier Debesse
- page 13 - Morceaux choisis : « Unité (14), La Maternité surnaturelle dans l'Église (2) », Marie-Thérèse Avon-Soletti
- page 15 - Lu, vu, entendu : « Un livre pour l'Église du Christ : Unité – Retrouver le sens de Dieu »
- page 16 - À l'écoute de l'Abbé Robert Largier : « Le Christ, le chemin de Vie » Abbé Robert Largier